Entreprise

Nom / prénom

Rue

NPA / localité

Courriel

Numéro de téléphone

Office fédéral de la santé publique OFSP

Section Bases politiques et exécution

Produits du tabac et succédanés de tabac

Schwarzenburgstrasse 157

3003 Berne

*(à envoyer sous forme électronique à :* *tabakprodukte@bag.admin.ch**)*

Lieu, date

**Déclaration des succédanés de tabac**

Madame, Monsieur,

Conformément à l’art. 3, al. 2, de l’ordonnance du 27 octobre 2004 sur le tabac (OTab ; RS *817.06*), nous déclarons les succédanés de tabac suivants à l’Office fédéral de la santé publique.

*(veuillez adapter la lettre selon que vous déclarez un ou plus de deux produits)*

Produit(s) : Cliquez ici pour ajouter du texte

Produit(s) : Cliquez ici pour ajouter du texte

**Composition / usage (art. 3, al. 2, let. a, OTab)**

Composition : fleurs de chanvre

*(veuillez adapter s’il n’y a pas de fleurs de chanvre)*

Usage : destinées à être fumé

**Informations sur la teneur du produit en goudron et en monoxyde de carbone (art. 3, al. 2, let. b, art. 8, art. 9, OTab)**

Informations sur la teneur du produit en goudron (en mg / par cigarette)

Cliquez ici pour ajouter du texte

Informations sur la teneur du produit en monoxyde de carbone (en mg / par cigarette)

Cliquez ici pour ajouter du texte

*(ces informations ne sont pas nécessaires pour la déclaration de succédanés de tabac qui ne sont pas fabriqués comme des cigarettes manufacturées.)*

**Déclaration d’innocuité (art. 3, al. 2, let. c et d, OTab)**

Par ma signature, je confirme que les produits ne nuisent pas directement ou d’une manière inattendue à la santé et qu’ils n’ont aucun effet psychotrope.

**Analyses de laboratoire**

Vous trouverez en annexe nos rapports de laboratoire pour les produits.

Produit(s) : Cliquez ici pour ajouter du texte

Produit(s) : Cliquez ici pour ajouter du texte

*(analyse(s) de laboratoire adressée(s) à l’entreprise qui effectue la déclaration et qui confirme(nt) que le produit a une teneur en nicotine ou en THC inférieure à 1 %.*

**Unité de conditionnement et échantillon du produit (art. 3, al. 2, let. e et f, OTab)**

Les unités de conditionnement et les échantillons des produits sont joints (voir annexe).

*(envoyer impérativement l’unité de conditionnement avec le recto et le verso du produit)*

**Signature**

---------------------------------------

**Annexes :**

* Analyses de laboratoire (nicotine / THC)
* Unités de conditionnement
* Échantillon des produits